MAIRIE DE DJOUGOU
DEPARTEMENT DE LA DONGA
REPUBLIQUE DU BENIN

BP : 30 DJOUGOU
TEL : +229 51976757
contact.djougou@mairie.bj

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DOSSIER DE PRESELECTION

Émis le : 27/05/2025

POUR LES PRESTATIONS DE LA SÉLECTION D'UN CABINET POUR L'ELABORATION DU PLAN DE GESTION DES DECHETS SOLIDES ET MENAGERS (PGDSM) DE LA COMMUNE DE DJOUGOU

Avis à manifestation d'intérêt N°. *PI_DST_101059*

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE – CELLULE DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS DE LA COMMUNE DE DJOUGOU – Le Chef Cellule Djougou – Armand A. TOGBOUBI

Source de financement : FADeC-BRIC

Gestion : *2025*

Imputation budgétaire : 2191

BON A LANCER le 20 Mai 2025

MAI 2025

Retiré le : 20/05/2025.
Par : Hafiroua AROUNA
Coll/PRMP.

Table des matières

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI).....

II. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET + MODÈLE DE LA LISTE DES EXPERIENCES SIMILAIRES .....

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE
CONTROLE DES MARCHES PUBLICS DE LA COMMUNE
Le Chef Cellule
Djougou
BON A LANCER

I.AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Objet : SELECTION D'UN CABINET POUR L'ELABORATION DU PLAN DE GESTION DES DECHETS SOLIDES ET MENAGERS DE LA COMMUNE DE DJOUGOU

Référence du marché *PI_DST_101059*

Avis N° 62021 -025/SE/CD/PRMP/DST/SP-PRMP.

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de la Commune de Djougou publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 29 janvier 2025.
2. La Commune de Djougou a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds de FADeC-BRIC pour l'assainissement du cadre de vie des populations et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles dans le cadre de la sélection d'un cabinet pour l'élaboration du Plan de gestion des Déchets (PGDS), référencé au SIGMAP sous le n° PI_DST_101059.
3. Les prestations comprennent :
   - ✓ les études liées à l'élaboration du rapport de démarrage et du rapport d'état des lieux pour la mission;
   - ✓ les études liées à l'élaboration du Plan de Gestion des Déchets Solides Ménagers (PGDSM) provisoire et définitif.

Ces prestations sont en un lot unique.

La durée totale de la mission est de quatre (04) mois.

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 60 pages.

BON A LANCER

Le Chef Cellule Djougou

NB : Les intercalaires et la page de garde n'y sont pas inclus. En cas du dépassement de ce nombre réglementaire de pages, les pages supplémentaires ne seront pas prises en compte dans l'analyse des dossiers de manifestation.

Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

NB **: Les dispositions de l'article 102 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des Marchés Publics en République du Bénin, s'appliquent. Lorsqu'au moins une entité du groupement répond à un critère d'évaluation, cela équivaut pour toutes ses entités, sauf pour la note de présentation et l'organigramme qui doivent être établis spécifiquement pour le groupement (*et non séparément pour chacune de ses entités*). Dans ce cas, le groupement devra être SOLIDAIRE (*et non un groupement solidaire et conjoint encore moins un groupement conjoint*), justifié par l'accord de groupement sous peine de rejet du dossier de manifestation d'intérêt**

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.

BON A LANCER

7. Une liste des candidats (au moins cinq (05) et au plus huit (08) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte : **Non applicable**.

8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : **Non applicable**.

NB : L'évaluation sera conduite suivant la méthode de Sélection Fondée sur les qualifications du Consultant (SFqC). Ainsi, à l'issue de l'évaluation des dossiers de manifestations d'intérêt, le candidat qui présente le meilleur niveau de qualification et d'expérience en rapport avec la mission, est retenu et invité à soumettre ses propositions technique et financière, aux fins de négociations. En cas d'échec des négociations avec lui, le candidat classé 2ème sur la liste est consulté, puis ainsi de suite jusqu'à l'attribution provisoire du marché.

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit

relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte : **Non applicable**.

NB : ***Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) plis sont reçus pour un lot, l'autorité contractante informe le ou les soumissionnaires et ouvre un nouveau délai de dix jours (10) ouvrables pour la prorogation puis en assure la publication. A l'issue de ce nouveau délai, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation procède aux opérations d'ouverture, quel que soit le nombre de plis reçus conformément à l'article 70 alinéa 6 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.***

BON A LANCER

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme/bureau d'étude en relation avec le domaine des prestations (*élaboration de document de planification locale; Hygiène, assainissement, gestion des déchets ; Ingénierie sociale*). ***(Pour toute catégorie de cabinets/firmes***)	[10]	❖ Absence de relation entre le domaine des prestations et l'élaboration SDI communal = 00 points **(*cette note 00 point est éliminatoire dès cette étape*);** ❖ Existence de relation entre le domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points	Copie légalisée du RCCM et/ou des Statuts ***NB : Lorsque la reproduction du RCCM est interdite au pied de son extrait et qu'il porte le code QR, sa copie simple est acceptée.***
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme au cours des cinq (05) dernières années (2024, *2023, 2022, 2021, 2020*) et de l'année en cours jusqu'à la veille du dépôt des candidatures : ✓ ***Pour les anciens cabinets/firmes :*** avoir exécuté au moins (05) marchés publics ou contrats de sous-traitance des marchés publics régulièrement conclus. ✓ ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence :*** Les expériences générales du personnel ci-après sont pris en compte : - **01 Chef de mission :** Un Expert en assainissement, titulaire d'un BAC+5 en Assainissement, hygiène, gestion de l'environnement ou des déchets ou tout diplôme	[25]	✓ ***Pour les anciens cabinets/firmes*** ❖ 0 marché = **0 point** ❖ 1 expérience = 4**points** ❖ 2 expériences = 8 **points** ❖ 3 expériences = 12**points** ❖ 4 expériences = 16 points ❖ 5 expériences = 20 points ✓ ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*** ❖ Présence du diplôme requis = **4 points** ❖ **Présence des années** d'expériences requises = (3 points/année d'expérience x 5) = **15 points** ❖ Surlignage de la spécialité sur le diplôme : = **3,5 points** ❖ Surlignage de l'année d'obtention du diplôme :	• ***Pour les anciens cabinets/firmes*** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou copies légalisées des procès-verbaux de validation sans réserve des rapports définitifs ou des rapports de fin de mission. • ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence :*** Copies légalisées du diplôme requis + surlignage de la spécialité + surlignage de l'année d'obtention. ***NB : En cas de doute, des compléments d'informations seront demandés aux***

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
liée à l'assainissement ou à la gestion des déchets ; ayant au moins cinq (5) ans d'expérience générale.		(1,25 points X 2) = **2,5 points**	***soumissionnaires. Le défaut de production des informations ou de documents justificatifs indispensables complémentaires à l'appréciation de la capacité des soumissionnaires peut entraîner le rejet du dossier de manifestation concerné au terme d'un délai de réponse à accorder qui ne saurait excéder trois (03) jours ouvrables à compter de la date de la demande.***
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2024, *2023, 2022, 2021, 2020,*) comptées jusqu'à la veille du dépôt des candidatures ❖ **Pour les anciens cabinets/firmes** : avoir exécuté au moins trois (03) marchés publics similaires ou contrats de sous-traitance des marchés publics similaires régulièrement conclus. ❖ ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence,*** les expériences similaires ci-après sont prises en compte : ❖ **01 Chef de mission :** avoir exécuté au moins cinq (5) expériences similaires (*marchés publics similaires ou contrats de sous-traitance des marchés publics similaires régulièrement conclus*) dont deux (02) au moins en tant que chef de mission. ***NB :*** ❖ *La similarité ou la similitude porte sur l'élaboration des documents de planification*	[50]	✓ ***Pour les anciens cabinets/firmes*** ❖ 0 expérience similaire = **0 point** ❖ 1 expérience similaire = **15 points** ❖ 2 expériences similaires = **30 points** ❖ 3 expériences similaires = **50 points** ✓ ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*** ❖ 0 expérience similaire = **0 point** ❖ 5 expériences similaires = (5 x 10 points) = **50 points**	✓ ***Pour les anciens cabinets/firmes*** Liste des expériences similaires signée et cachetée + Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution + copies simples des pages de garde et de signatures requises sur les contrats correspondants. **Ou bien** Liste des expériences similaires signée et cachetée + Copies légalisées des procès-verbaux de validation sans réserve des rapports définitifs ou des rapports de fin de mission + copies simples des pages de garde et de signatures requises sur les contrats correspondants. ✓ ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence :*** Liste des expériences similaires signée et cachetée + Copies légalisées des attestations ou certificats de travail ou attestations ou certificats de service fait mentionnant aussi les objets des marchés similaires avec leurs références et dates de signature.

BON A LANCER

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE
CELLULE DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS DE LA COMMUNE DE DJOUGOU
Le Chef Cellule
Djougou

****

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
ou des études relatifs à l'assainissement, l'hygiène, la gestion de l'environnement ou des déchets ; ❖ *la réalisation de ce marché sur financement des bailleurs de fonds ou sur financement mixte (budget national + bailleurs de fonds) ;* ❖ *la réalisation de ce marché en milieu urbain d'Afrique de l'Ouest.* MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE CELLULE DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS DE LA COMMUNE Le Chef Cellule Djougou BON A LANCER			**Ou bien** Liste des expériences similaires signée et cachetée + Copies légalisées des attestations ou certificats de travail ou attestations ou certificats de service fait + copies simples des contrats correspondants (*page de garde + celles de* signatures requises). ❖ ***NB : En cas de doute, des compléments d'informations seront demandés aux soumissionnaires. Le défaut de production des informations ou de documents justificatifs indispensables complémentaires à l'appréciation de la capacité des soumissionnaires peut entraîner le rejet du dossier de manifestation concerné au terme d'un délai de réponse à accorder qui ne saurait excéder trois (03) jours ouvrables à compter de la date de la demande.*** ❖ **Pour la réalisation de la liste des expériences similaires, les soumissionnaires doivent exploiter le modèle ci-joint. Toute expérience qui n'y figure pas avec les informations requises est jugée non-conforme.**
4.Organisation technique et managériale du cabinet/firme	[05]	❖ Absence de note de présentation du Cabinet en lien avec l'organigramme ou absence de son organigramme ou présence de note de	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme + accord de groupement conformément au point 5 de l'AMI en cas de

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
(pour toute catégorie d'entreprises)		présentation + organigramme dépassant deux pages = **0 point** ❖ Présence de note de présentation du Cabinet + son organigramme (***les 2 pièces sont sur 2 pages au plus)*** = **2,5 points** ❖ Incohérence entre note de présentation du Cabinet et son organigramme = **0 point** ❖ Cohérence entre note de présentation du Cabinet et son organigramme = **2,5 points**	participation d'un groupement. ***NB :*** ❖ ***La note de présentation et l'organigramme devront être signées sous peine*** *de donner lieu à une note zéro pour l'ensemble de ce critère n°4.* ❖ *La note de présentation* ***doit comporter un engagement du cabinet à travailler au-delà des heures réglementaires de travail en vue de l'atteinte des objectifs du projet.*** *Toute note de présentation qui ne tient pas compte de ça donnera lieu à une note zéro pour l'ensemble de ce critère n°4.*
5.Liste du personnel professionnel à affecter à la mission (*pour toute catégorie d'entreprises*) : ❖ **01 Chef de mission :** Un Expert en assainissement, titulaire d'un BAC+5 en Assainissement, hygiène, gestion de l'environnement ou des déchets, tout diplôme liée à l'assainissement ou à la gestion des déchets ou tout diplôme équivalent ; ❖ **01 Expert en développement local :** Spécialiste des questions de développement communautaire et/ou de santé publique, titulaire d'un BAC+5 en gouvernance et développement local, en planification locale, en gestion des projet ou tout diplôme équivalent ; ❖ **01 Expert socio-économiste :** BAC+5 en sociologie ou économie ou tout diplôme équivalent ; ❖ **01 Expert en génie sanitaire :** BAC+5 en génie sanitaire ou tout diplôme lié à la santé publique ou tout diplôme équivalent ;	[10]	**Chef de mission : 4 points** **Autres membres du personnel : (2x3) = 6points**	Liste du personnel et copie simple du diplôme ou d'attestation de succès *(et non attestation d'admissibilité)* de chaque membre du personnel ***NB :*** ❖ *La liste du personnel devra être signée sous peine de son rejet;* ❖ *Il est interdit sous peine de sa non-prise en compte chez les soumissionnaires concernés, qu'un membre du personnel d'un soumissionnaire appartienne au personnel d'un autre soumissionnaire. Mais en cas de complément d'informations, ce personnel est pris en compte chez le soumissionnaire qui répond favorablement et de manière satisfaisante.* ***Le défaut de production des informations ou de documents justificatifs indispensables complémentaires à l'appréciation de la capacité des***

BON A LANCER

****

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
			soumissionnaires peut entraîner le rejet du dossier de manifestation concerné au terme d'un délai de réponse à accorder qui ne saurait excéder trois (03) jours ouvrables à compter de la date de la demande ❖ *Le diplôme de chaque membre du personnel doit être conforme à la liste du personnel. Son non-respect entraine la note zéro pour le personnel concerné.*
TOTAL	[100] points		

NB :

- ***Les diplômes obtenus à l'étranger doivent être accompagnés de leurs équivalences établies au Bénin.***
- ***La production de la version scannée de l'original d'une pièce dont la copie légalisée est ci-dessus requise, est admise. La production de toute version scannée d'une pièce légalisée est rejetée.***

Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués ci-dessus, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des dossiers.

La note minimale requise pour être présélectionné est *75 points* et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à un (01) et supérieur à un (01).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

NB : Toutefois, ceux ayant obtenu la note minimale requise seront maintenue sur une liste d'attente jusqu'à l'attribution définitive du marché.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics de la Commune de Djougou ; E-mail : prmp2djougou@gmail.com et prendre connaissance des documents de présélection au **Secrétariat Permanent des Marchés Publics sis à l'hôtel de ville de ladite Commune** à l'adresse mentionnée ci-après : **bâtiment F, bureau F9, de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes.**

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

****

***NB** : La lettre de manifestation d'Intérêt de chaque soumissionnaire ou candidat doit être adressée à la Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de Djougou sous peine de rejet du dossier de manifestation d'intérêt pour irrecevabilité lors des travaux d'analyse.*

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 30 Mai 2025. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au **Secrétariat Permanent des Marchés Publics sis à l'hôtel de ville de ladite Commune, bâtiment F, bureau F9 ; Cell :01 58 77 36 44 (pour le SPMP), 01 55 27 79 06 (pour la PRMP).** Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.
Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

***NB** : Le défaut du retrait de l'AMI par un soumissionnaire entraine le rejet de son dossier de manifestation d'intérêt.*

BON A LANCER

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée (*de l'original*) sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : **Secrétariat Permanent des Marchés Publics sis à l'hôtel de ville de la Commune de Djougou, bâtiment F, bureau F9** au plus tard le 13 Juin 2025 **à 09 heures 00 minute (heure locale). Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.
Les manifestations d'intérêts (*version physique et électronique)* seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Mairie de Djougou, bâtiment E, Rez-De-Chausée, Salle de Conférence n°2** le 13 Juin 2025 à 09 heures 30 minutes (*heure locale*)**.**

14. Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet **: Non applicable.**

15. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

****

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

BON A LANCER

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (trois (03) jours) pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

Djougou, le 27 / 05 **/2025**
La Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de Djougou,

PRMP

Hotonou F. ADJIGUI